



1
Gold Service

ans les sept jours ouvrables à dater du lendemain du jour de la signature du présent contrat, le consommateur (le Vendeur) bénéficiant du service à des fins privées a le droit de renoncer sans frais au présent contrat à condition 'en prévenir CENTURY21 Diamant par lettre recommandée à la poste. Toute clause par laquelle le consommateur renoncerait à ce droit est nulle. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit expédiée avant l'expiration de celui-ci. (Loi du 14 Juillet 1991 & Arrêté royal du 12 Janvier 2007)

CONVENTION DE LOUAGE DE SERVICES D'AGENT IMMOBILIER

Identités et mission

La présente convention est conclue entre:

société de "personnes" à responsabilité limité, dénommée « DVCV EVER'ONE », ayant son siège social à 1140 Bruxelles, Avenue Henri Conscience inscrit au registre des Personnes morales sous le numéro 02/241.21.21 et comme dénomination Century21 Diamant/Ever'One - Agent Immobilier agréé IPI : 505.350.

après dénommé l'agent immobilier

Line Doppée JEANNINE
Inscrite au 6 Prinsen van Horwelaan
SOUSIGNÉ(ES) de seconde part:

agissant en tant que Vendeurs et dénommés « LE VENDEUR », certifiant, tout comme leur éventuel représentant, d'asser des pouvoirs requis et se portant fort pour autant que de besoin, donne(nt) mission exclusive à CENTURY21 Diamant/Ever'One de trouver un acheteur pour le bien immobilier situé à: Avenue Louis Pissard 70
Le bien est décrit comme tel: Appartement 2 chambres, 140m², garage

Prix de vente s'élève à: 170.000 € → garage compris
Le cas où le bien est vendu à ce prix, le vendeur disposera à main d'une somme nette de: 162.437,50 €
Le cas de la vente d'un appartement, le prix de vente comprend la quote-part du fond de réserve
appartenant au vendeur.

Moncé comme suit Appartement → 155.000
garage → 25.000

Chaque agence juridiquement et financièrement indépendante - Page 1 sur 5

DOCUMENT INFORMATIF ET NON CONTRACTUEL

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB - IPI n°505350**R.C.BRU: 730.261.702** T.A.V.-B.T.W.: BE 823.622.644**KBC- BE75-7310-2151-2551



3. Rémunération-Indemnité.

La commission a été calculée sur base du barème suivant forfait de 2.500€ (soit 3.025 TVA comprise) auxquels s'ajoute 3% (soit 3,63% TVA compris) du prix de vente. FORFAIT FIXE
Pour les biens vendus à un prix inférieur à 125.000 forfait de 6.250€ (soit 7.562,50€ TVA Comprise).
La commission sera due à un prix inférieur à 125.000 forfait de 6.250€ (soit 7.562,50€ TVA Comprise).
Ces honoraires sont dus à Century21 Diamant/Ever'One dès la conclusion de la vente. Si la vente est conclue sous condition suspensive (obtention d'un crédit, OVAM, ...), les honoraires sont exigibles dès la réalisation de ces conditions suspensive. VENDEUR autorise **CENTURY 21 Diamant/Ever'One** ou le notaire à prélever la commission sur toute somme versée. Si aucun acquéreur n'est trouvé, le vendeur ne sera redevable d'aucune indemnité et aucun des cocontractants ne pourra faire valoir quelque demande d'indemnité que ce soit à l'égard de l'une ou l'autre partie. Les frais de publicité et de recherche de clientèle sont entièrement supportés par CENTURY 21 DIAMANT/Ever'One. La garantie de +/- 10% du prix de vente du bien, versée par l'acquéreur, à la signature du compromis de vente, restera rubriquée en l'agence, **CENTURY 21 Diamant/Ever'One** sur le compte Tiers de DVCV Ever'One sprl.

4. Durée

Durant toute la durée de cette convention, **CENTURY 21 DIAMANT** est le seul habilité à trouver des acquéreurs. La présente convention est consentie pour une durée de six mois, allant du 12/03/14 au 12/09/14.

Sauf renonciation notifiée par courrier recommandé à l'autre partie au minimum un mois avant cette échéance, le présent contrat sera prolongé tacitement pour une durée indéterminée, et ce aux mêmes conditions, chacune des parties pouvant en ce cas mettre fin au contrat sans frais et à tout moment moyennant un préavis d'un mois notifié par courrier recommandé à l'autre partie.

Chaque agence juridiquement et financièrement indépendante - Page 2 sur 5

DOCUMENT INFORMATIF ET NON CONTRACTUEL

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB - IPI n°505350**R.C.BRÜ: 730.261.702**T.A.V.-B.T.W.: BE 823.622.644**KBC- BE75-7310-2151-2551



Dans les sept jours ouvrables à dater du lendemain du jour de la signature du présent contrat, le consommateur (**le Vendeur**) (**bénéficiant du service à des fins privées**) a le droit de renoncer sans frais au présent contrat à condition ¹ en prévenir CENTURY21 Everone par lettre recommandée à la poste. Toute clause par laquelle le consommateur renoncerait à ce droit est nulle. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit expédiée avant l'expiration de celui-ci. (**Loi du 14 juillet 1991 & Arrêté Royal du 12 janvier 2002**)

5. Résiliation

Le propriétaire a la faculté de mettre fin unilatéralement et immédiatement à la présente convention avant son terme et sans motivation à condition qu'il s'acquitte auprès de **CENTURY 21 Diamant/ Ever'One** d'une indemnité de résiliation équivalente à 50% du montant convenu pour la commission de l'agence **CENTURY 21 Diamant/Ever'One**.

6. Clauses Diverses

- Le bien est occupé par le vendeur / libre d'occupation/ loué suivant bail dont copie est remise ce jour.
- Le Vendeur garantit l'exactitude des informations transmises à CENTURY21 diamant quant à ses coordonnées, sa qualité, celles de celui ou ceux qu'il représente ou pour lesquels il se porte fort, la description du bien, ainsi que la conformité à la loi, de la situation et du régime juridiques de ce dernier, de sa conformité aux prescriptions urbanistiques.
- Century21 Diamant s'engage à informer au minimum une fois tout les 6 semaines LE VENDEUR des actions et résultats obtenus, par mail, fax ou los d'un entretien individuel avec le vendeur ou son représentant.
- Le vendeur mandate Century21 Diamant afin de commander l'expert agréé pour le contrôle de l'installation électrique si celui-ci (LE VENDEUR) ne dispose pas de l'attestation en question. Les frais de contrôle sont à charge du vendeur. (Biffer si cette mention est inutile).
- A l'expansion de la présente mission, le Vendeur sera redevable à CENTURY21 Diamant des mêmes honoraires calculés sur le prix de vente finalement obtenu pour toute vente qui serait effectuée dans un délai de 6 mois à un client avec lequel des négociations auront été engagées pendant la durée prévue ci-dessus.

7. Choix du notaire :

L'acte notarié, pour le Vendeur, sera dressé par Maître TRINERIANS à RECHENIR ST. AGATHE

8. Remarques éventuelles :

Fait à (agence ou adresse complète)... Officiale...Panne...Van Hamel...en...6...,
le 12/03/04 en 2 exemplaires. (Le lieu de signature doit être inscrit manuellement par le Vendeur).

Le Vendeur

CENTURY21 Diamant
Agence immobilière inscrit auprès de
L'IPI sous le numéro : 505.350

Chaque agence juridiquement et financièrement indépendante - Page 3 sur 5

DOCUMENT INFORMATIF ET NON CONTRACTUEL

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante
Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB - IPI n°505350**R.C.BRU: 730.261.702**T.A.V.-B.T.W.; BE 823.622.644**KBC- BE75-7310-2151-2551



4
Gold Service

Annexe 2

Données relatives au Vendeur et à son bien

Personne de contact.

Vendeur 1 Mme Doppée	Vendeur 2 Mme Desaegher.
Téléphone privé:	Téléphone Bureau:
GSM Mr:	GSM Mme: 0475 523 413.
Email Mr:	Email Mme:
No carte identité Mr: 591-4734907-51	No carte identité Mme:
No national Mr: 44.40.08 012 63	No National Mme:

Nom du Syndic :

Tél : Fax :

EN SÉANCES du 15/03 au 21/04
↳ 0033 467 257 821.

Autres documents/renseignements indispensables

- 1. Titre de propriété
- 2. Acte de base
- 3. Certificat de performance énergétique (PEB)
- 4. Certificat électrique
- 5. Précompte immobilier (montant) :

Pour les appartements :

- 6. Les PV des 3 dernières années d'assemblées générales
- 7. Les deux derniers décomptes **annuels** de charges

Si le bien est loué : Copie des baux

→ Verbal (se renseigner pour durée)

Modalités de visite : Clefs : voir avec locataire, BEL ALADIN

Panneau sur le bien : OUI/NON

→ 0488 39 46 64.

Divers : Nous sommes les clefs du garage.

Loyer 600 € + 100 € de charges (pratique).

f

Chaque agence juridiquement et financièrement indépendante - Page 4 sur 5

DOCUMENT INFORMATIF ET NON CONTRACTUEL

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB - IPI n°505350**R.C.BRU: 730.261.702**T.A.V.-B.T.W.: BE 823.622.644**KBC- BE75-7310-2151-2551



Gold Service

Suivant la loi du 2 juin 2010 modifiant le Code Civil afin de moderniser le fonctionnement des copropriétés, toute personne agissant en tant qu'intermédiaire professionnel ou le cédant, demande au syndic de lui faire parvenir conformément à l'article 577-11 § 1, du Code civil, les informations et documents suivants dans un délai de quinze jours.

- 1° le montant du fonds de roulement et du fonds de réserve, au sens du § 5, alinéas 2 et 3 ;
- 2° le montant des arriérés éventuels dus par le cédant,
- 3° la situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété,
- 4° le cas échéant le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété.
- 5° les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années.
- 6° une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires.

Nous vous saurions grés de nous transmettre ces informations dans le délai légal de quinze jours à compter des présentes.

Panneau sur le bien OUI / NON

Divers :

.....
Dans les sept jours ouvrables à dater du lendemain du jour de la signature du présent contrat. Le consommateur a le droit de se rétracter sous trois mois de son achat, à condition d'en prévenir l'entreprise par lettre recommandée à la poste. Toute clause par laquelle le consommateur énoncerait à ce droit est nulle. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit expédiée avant l'expiration de celui-ci.

Chaque agence juridiquement et financièrement indépendante - Page 5 sur 5

DOCUMENT INFORMATIF ET NON CONTRACTUEL

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB - IPI n°505350**R.C.BRU: 730.261.702**T.A.V.-B.T.W.: BE 823.622.644**KBC- BE75-7310-2151-2551